1. GENERALITES

1.1. GABEO CONNECT – SAS au capital de 10 000 Euros - RCS DOUAI – Siret : 815 186 465 000 10 – Siège social : 2 rue du Maraichon, 59148 FLINES LEZ RACHES – France
Tél : 03 66 87 02 65
E-mail : contact@gabeo-connect.com
Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent de plein droit à toutes les ventes de produits et prestations de services

1.2. Les relations contractuelles entre GABEO CONNECT (désigné ci-après également « le vendeur ») et ses clients sont régies exclusivement et par ordre de primauté :

- par les conditions particulières exprimées dans les documents commerciaux et techniques émanant de GABEO CONNECT, notamment ses offres, formulaires de bons de commande, accusés de réception, confirmations de commande, bons de livraison, factures, catalogues, tarifs, barèmes etc.,
- par les documents commerciaux et techniques émanant du client dans la mesure où ceux-ci sont acceptés expressément et par écrit par GABEO CONNECT
- par les présentes conditions générales de vente.

1.3. Les offres ou les devis de GABEO CONNECT sont valables la durée indiquée sur les documents. Passé ce délai, le maintien des conditions commerciales particulières de GABEO CONNECT exprimées dans l'offre ou le devis devra faire l'objet par cette dernière d'une confirmation écrite, notamment en matière de délai ou de prix.

2. PROPRIETE INTELLECTUELLE – CONFIDENTIALITE

2.1. Sauf stipulation contraire, GABEO CONNECT reste propriétaire de toutes informations, de tous concepts (idées ou stratégies, méthodologies, etc.) y compris des brevets et du savoir-faire, mis en œuvre dans le cadre de la fourniture de prestations de conception, d'études, de recherche et de développement, d'assistance technique, etc.

2.2. Sauf stipulation contraire, GABEO CONNECT reste propriétaire des résultats obtenus dans le cadre des travaux de conception, d'études, de recherche et de développement, etc.

2.3. Le client s'engage à traiter comme confidentiels toutes les informations et tous les documents commerciaux et techniques, ainsi que tous les objets qui lui sont confiés par GABEO CONNECT et s'interdit de les communiquer et/ou transmettre de quelque façon que ce soit à des tiers, sauf autorisation écrite préalable de GABEO CONNECT.

3. PRIX

3.1. Les prix sont établis en euros en tenant compte des conditions économiques en vigueur au jour de l'offre. GABEO CONNECT se réserve le droit de les modifier sans préavis, dans la mesure où ces conditions subiraient des variations.
Les tarifs appliqués aux produits de série ou aux prestations de services répétitives sont ceux en vigueur au moment de la livraison. La TVA applicable est celle en vigueur lors de la facturation.

3.2. Pour les fournitures additionnelles, les prix et nouveaux délais sont discutés spécialement entre GABEO CONNECT et le client. En aucun cas, les conditions pour les fournitures additionnelles ne peuvent préjudicier à celles de la commande principale.

3.3. Les prix sont franco de port pour livraison en France Métropolitaine par GABEO CONNECT lors d'une installation. Toute livraison d'un produit non associé à une installation ou demande spécifique de transporteur par le client, notamment pour une livraison en express, donne lieu à facturation du port, ainsi que les livraisons hors France Métropolitaine.

3.4. GABEO CONNECT se réserve le droit d'exiger une garantie de paiement avant toute confirmation de commande.

4. RESERVE DE PROPRIETE

4.1. JUSQU'AU PAIEMENT COMPLET ET ENCAISSEMENT EFFECTIF DE LEUR PRIX, GABEO CONNECT RESTE PROPRIÉTAIRE DES PRODUITS ET PRESTATIONS FOURNIS PAR ELLE ET AURA LA FACULTÉ D'EN REPRENDRE POSSESSION. La présente clause n'empêche pas que les risques des produits soient transférés au client dès la livraison.

4.2. Le défaut de paiement peut entraîner la revendication des biens, dont les frais de remise en état et/ou de reconditionnement des fournitures reprises, sont à la charge du client. Au cas où le client aurait revendu les produits avant complet paiement du prix, qu'il fasse ou non l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou d'un plan de sauvegarde, le client reconnait que la créance de GABEO CONNECT au titre du prix des produits se reportera sur le prix payé ou à payer par le sous-acquéreur du produit. Dans ce cas, le client autorise expressément GABEO CONNECT à réclamer et obtenir le prix du produit auprès dudit sous-acquéreur dont l'identité lui sera donnée par le client. Ce dernier s'interdit de réclamer en parallèle à ce sous-acquéreur le paiement de ce prix. En cas d'ouverture d'une procédure judiciaire ou de liquidation de biens, les commandes en cours seront automatiquement annulées et GABEO CONNECT se réserve le droit de revendiquer les produits livrés.

5. CONDITIONS DE PAIEMENT – TAXES

5.1. Les délais de règlement sont fixés sur les documents commerciaux. Toutefois, en cas de première commande ou de circonstance de nature à aggraver le risque d'insolvabilité du client, les factures sont payables à la commande. Dans tous les cas, le paiement s'entend à la mise effective des fonds à disposition du bénéficiaire.

5.2. Les conditions de paiement sont indiquées sur les documents commerciaux.
Les conditions de paiement pour les prestations de service sont celles détaillées dans le contrat de service.

5.3. En cas de retard de paiement, le vendeur pourra exiger du client le versement d'une pénalité de retard calculée par application aux montants exigibles, d'un intérêt égal à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur, et en tout état de cause au moins égal à 1,5 % par mois de retard.

5.4. Le défaut de paiement d'un terme à bonne date entrainera de plein droit l'exigibilité de toutes les sommes dues par le client défaillant, même si elles ont donné lieu, en tout ou partie, à la création de traites ou à la réception de billets à ordre. En outre, le vendeur se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses propres obligations jusqu'au complet paiement des sommes exigibles.
5.5. En cas de retard de paiement excédant un délai de 30 jours, la vente
pourra être résolue de plein droit par le vendeur, aux torts du client, huit jours après une mise en demeure de payer restée en tout ou partie sans effets. En cas d'intervention contentieuse, une indemnité de 15 % sera appliquée sur la somme impayée.

5.6. Les dispositions ci-dessus s'appliqueront sans préjudice de tous autres dommages et intérêts auxquels pourrait prétendre le vendeur.

6. LIVRAISON – TRANSPORT - RECLAMATIONS

6.1. L'exploitation par le client de produits ou systèmes nécessitant une mise en service sur leur site d'utilisation, implique automatiquement leur réception, commencement de la période de garantie contractuelle, et ce quelles que soient les réserves faites par ailleurs par le client.

6.2. Le délai de livraison commence à courir le jour de la confirmation de commande de GABEO CONNECT, à moins que l'exécution de la commande ne dépende de l'accomplissement d'une condition préalable, de paiement d'un acompte. En pareil cas, le délai de livraison commence à courir à partir de l'accomplissement de cette condition.

6.3. Les délais de livraison, sauf stipulation contraire, ont un caractère indicatif et sont tenus dans la limite du possible : les retards de livraison par rapport au délai stipulé ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation de la commande, ni donner lieu à pénalités, sauf dans le cas où celles-ci auraient été spécialement prévues au contrat. Seuls des accords particuliers et ponctuels peuvent stipuler des indemnités ou des pénalités qui ne sauraient en aucun cas dépasser 5 % de la valeur des produits ou prestations non encore livrés et qui règlent définitivement toute réclamation du client du fait du retard.
En tout état de cause, l'indemnité ne peut être appliquée que si le retard est imputable à GABEO CONNECT, si le client met en demeure GABEO CONNECT par lettre recommandée avec accusé de réception et si le retard a causé un préjudice réel et est constaté contradictoirement.

6.4. Les délais de livraison sont suspendus et GABEO CONNECT est exonérée de toute responsabilité dans les cas suivants :
- les renseignements à fournir par le client ne seraient pas donnés en temps voulu,
- les conditions de paiement n'auraient pas été respectées par le client,
- survenance d'un évènement échappant au contrôle de GABEO CONNECT.

6.5. GABEO CONNECT se réserve la faculté de faire des livraisons partielles.

6.6. En l'absence d'un procès-verbal de réception signé contradictoirement, pour être valables, les réclamations relatives à des vices apparents, à la composition et la quantité des produits livrés, ou leur non-conformité avec le bordereau de livraison, doivent être formulées dans les 8 jours de la livraison des produits, ceci sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, faute de quoi elles seront déclinées. Elles devront être faites avant toute transformation ou retouche.

6.7. Aucun retour ou échange de produits n'est accepté sans l'accord écrit préalable de GABEO CONNECT. Dans ce cas, les produits sont à expédier à l'adresse indiquée par le vendeur, franco de port, dans l'emballage d'origine et en bon état, sous l'entière responsabilité du client.

7 – CONDITIONS D'EXECUTION de PRESTATIONS DE SERVICE

7.1. Obligations de GABEO CONNECT
GABEO CONNECT s'engage à respecter l'ensemble des prestations contenues dans les annexes au contrat spécifique de service notamment la remise en état des matériels consécutifs à une panne par remplacement des pièces reconnues défectueuses par GABEO CONNECT.
Les prestations suivantes sont exclues :
- les frais de pièces utilisées pour la remise à niveau technique des matériels hors garantie au moment de l'entrée en vigueur du contrat de prestations, faisant l'objet d'une facturation séparée ainsi que les frais de mise à jour des logiciels et matériels consécutifs.
- les interventions et réparations rendues nécessaires par suite :
a) De non-respect des conditions d'utilisation, conformément aux spécifications techniques de GABEO CONNECT ou aux consignes de prudence d'usage,
b) D'un accident ou d'un cas de force majeure (attentat, cataclysme, foudre, guerre, etc.),
c) D'une intervention du client ou de tout tiers non-agréé par GABEO CONNECT sur le système,
d) D'actes de malveillance,
e) D'une modification de logiciel par le client ou un tiers,
f) D'une anomalie électrique ou radioélectrique,
g) De phénomènes magnétiques ou électromagnétiques dus à l'environnement physique des installations,
h) De défaut de fonctionnement des moyens de communication à distance ou d'abonnement.
L'assistance ou la maintenance téléphonique s'effectuera :
- Du lundi au vendredi de 09H00 à 12H30 – 14H00 à 18H00, hors jours fériés et périodes de fermetures de GABEO CONNECT.
Le délai maximum de rappel après réception d'une demande par télécopie et/ou mail est de 72 heures en période normale d'ouverture.

7.2 Obligations du client
Le client s'engage à :
- Permettre au vendeur d'accéder librement au système pendant les jours ouvrables afin de permettre l'intervention de GABEO CONNECT en présence du responsable d'exploitation. A défaut, les frais de déplacement seront facturés en sus au client.
- Permettre l'interruption de fonctionnement

momentanée éventuelle du système ou des matériels concernés, afin de permettre l'exécution des opérations à la charge du prestataire.
- Collaborer aux opérations de maintenance (mise à disposition de documentation, de consommables, papiers, supports magnétiques, de lignes téléphoniques et disponibilité du personnel technique, etc.) ;
- Respecter les règles d'utilisation du système et les spécifications telles que définies dans les manuels et documentation, et se conformer aux principes de précaution dans l'usage.
Le client s'interdit :

- De réparer ou faire réparer par un tiers tout ou partie du système sans l'accord préalable et express de GABEO CONNECT.
Le client est responsable de la protection des informations qui lui sont données comme confidentielles.

8. FORCE MAJEURE

Le vendeur se réserve le droit de différer la livraison (sans obligation aucune envers le client) s'il se voit empêché ou retardé dans l'exécution de ses activités pour cause de circonstances raisonnablement indépendantes de sa volonté y compris, et sans restriction, du fait d'évènements ou catastrophes naturelles imprévisibles, actes du gouvernement, manifestations, émeutes, mouvements populaires, incendie, explosion, inondation, pandémie, lockouts, grèves ou autres conflits du travail ou du fait de modifications de la réglementation applicable aux produits, de contraintes ou retards touchant les transporteurs ou encore du fait de son incapacité à obtenir l'approvisionnement en matériaux convenables ou adaptés, à la condition toutefois que si l'évènement en question perdure pendant une durée continue excédant 90 jours, la vente pourra être résiliée sans faute de la part du vendeur.

9. GARANTIE

9.1. Sous réserve des conditions spécifiques de la gamme de produits à laquelle ils appartiennent, les produits fournis par GABEO CONNECT sont garantis contre tout vice de construction ou défaut de matière première pendant une période maximale d'un an à compter de la date de livraison.
Si la livraison est différée pour une cause indépendante de la volonté de GABEO CONNECT, la période de garantie commencera à courir le jour où la livraison aurait dû être effectuée.
La garantie des produits-logiciels est limitée à la correction des erreurs reproductibles, pour permettre une exécution des instructions contenues dans le programme, objet par remise d'une nouvelle version.

9.2. La garantie est limitée, au choix de GABEO CONNECT, à la réparation ou au remplacement par des éléments équivalents de tous éléments des produits affectés d'un vice caché préexistant à la livraison.
Elle ne s'applique ni aux remplacements ni aux réparations qui résulteraient :
- de l'usure normale des produits,
- des détériorations ou accidents qui proviendraient de défauts de surveillance ou d'entretien, d'une utilisation défectueuse ou excessive des produits, ou dans le cas où la cause de la détérioration des produits leur serait étrangère, comme par exemple:
- travaux de construction défectueux,
- non respect des préconisations de câblage,
- influences chimiques, atmosphériques, électriques ou autres, ne provenant pas du fait du fournisseur.
La garantie est exclue si le client modifie, incorpore ou répare le produit ou modifie la solution logicielle et ses algorithmes d'origine.
Les pièces remplacées redeviendront la propriété de GABEO CONNECT.
Le remplacement des pièces pendant la période de garantie ne peut avoir pour effet de prolonger le délai de garantie des produits.
Sauf stipulation contraire, les produits d'occasion et les pièces de rechange ne bénéficient pas de la garantie contractuelle de présent article.
Pour permettre de remédier au vice constaté, le client doit accorder à GABEO CONNECT le temps et les facilités requises, GABEO CONNECT étant dégagée de toute responsabilité si le client refuse de les lui accorder. Le cas échéant, les produits défectueux sont à renvoyés à l'adresse indiqué par le vendeur, franco de port pour y être analysés.
L'entretien normal de l'installation n'est pas compris dans cette garantie, et fait l'objet d'un contrat spécifique.
En tout état de cause, la garantie légale de caractère impératif s'applique conformément à la règlementation en vigueur.

10. RESPONSABILITE – ASSURANCE

10.1. De convention expresse, la responsabilité de GABEO CONNECT est exclue en cas de survenance d'un évènement échappant à son contrôle et notamment par suite d'une force majeure ou d'un cas fortuit.

10.2. Les obligations contractuelles de GABEO CONNECT ne découlent que des conventions conclues conformément aux dispositions stipulées aux présentes Conditions Générales de Vente et notamment ses articles 1 à 3. Quelles que soient la nature du dommage invoqué ou les modalités de l'action mises en œuvre par le client, la responsabilité de GABEO CONNECT est limitée à la réparation des dégâts matériels causés aux produits contractuels de GABEO CONNECT.
GABEO CONNECT exclut donc expressément toute autre responsabilité au titre des dommages matériels ou immatériels directs ou indirects et la réparation de tout préjudice financier découlant notamment d'une perte de bénéfice, privation d'un droit, interruption d'un service rendu par une personne ou un bien, etc., pour autant que de telles limitations ou exclusions soient compatibles avec les dispositions légales en vigueur, de caractère impératif.

10.3. A compter de la livraison du matériel, le client devra l'assurer contre tout risque, notamment de dommage et de perte.
Le client devra également souscrire une assurance appropriée couvrant tous dommages pouvant découler de sa responsabilité civile de professionnel, de maitre d'œuvre et/ou d'entrepreneur général.

10.4. Les systèmes mis en place par GABEO CONNECT sont réputés exempt de virus informatique. GABEO CONNECT décline toute responsabilité en cas d'introduction de virus informatique après la mise en service.

11. RESILIATION DU CONTRAT – ANNULATION DE LA COMMANDE

11.1. Le non-respect de l'une quelconque des obligations du client autorise GABEO CONNECT à résilier automatiquement et sans formalités, en totalité ou en partie le contrat de vente concerné si le client malgré une notification écrite par lettre recommandée avec accusé de réception de GABEO CONNECT n'y remédie pas dans les huit jours de sa réception, et à reprendre les produits déjà livrés, à demander des dommages et intérêts en réparation du préjudice subi, et à conserver, à ce titre, au minimum, les sommes déjà versées, ou en l'absence d'acompte versé, à facturer à titre d'indemnité au minimum 10 % de la valeur de la commande.
11.2. Ceci est également applicable en cas d'annulation totale ou partielle de la commande décidée unilatéralement par le client.

12. CONTESTATIONS

TOUT LITIGE RELATIF À TOUTE OFFRE ÉMISE OU TOUTE VENTE EFFECTUÉE PAR LE VENDEUR, QUI NE POURRAIT ÊTRE RÉGLÉ À L'AMIABLE, SERA DE LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DANS LE RESSORT DUQUEL EST SITUÉ LE SIÈGE SOCIAL DU VENDEUR, MÊME EN CAS D'ACTION EN RÉFÉRÉ, D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITÉ DE DÉFENDEURS.

Accepté le ____/____/_____
à : _____

Par (Nom ; Cachet ; Signature) :